LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport spécial sur le référendum constitutionnel du 1^{er} au 20 mai 2018



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 20 mai 2018, au moins 490 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

0.	INTRODUCTION	4
<i>I. I</i>	DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME .	4
1	I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE	4
	I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE	4
	I.1.2. UNE PERSONNE TUEE PAR UN POLICIER	5
	I.1.3. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES	5
j	1.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES	7
	AGENTS DU SNR	
1	.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES ADMINISTRATIFS, D	ES
1	POLICIERS, DES MILITAIRES ET DES AGENTS DU SNR	11
Ì	1.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	17
II.	VIOLATION DES DROITS SOCIAUX, ECONOMIQUES ET CULTURELS	18
1	I. 1. VIOLATION DU DROIT D'ACCES A LA JUSTICE	18
1	I. 2. VIOLATION DU DROIT ECONOMIQUE	18
1	I. 3. VIOLATION DU DROIT A L'EDUCATION	18
III.	AUTRES FAITS RAPPORTES	19
IV.	FAITS SECURITAIRES	19
<i>V</i>	ACTES D'INTIMIDATION	24
VI.	CONCLUSION	29

SIGLES ET ABREVIATIONS

AT : Agent de Transmission

BBC : British Broadcasting Corporation

CDS : Centre de Santé

CECI : Commission Electorale Communale Indépendante

CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la

Démocratie

CCIB : Chambre de Commerce et d'Industrie du Burundi

CNC : Conseil Nationale de la Communication

CNI : Carte Nationale d'Identité

ECOFO : Ecole Fondamentale

FAB : Forces Armées Burundaises

FDN : Forces de Défense Nationale

FECABU : Fraternité Evangélique du Christ en Afrique au Burundi

FNL : Front National de Libération

FRODEBU : Front pour la Démocratie au Burundi

MSD : Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPC : Officier de Police Chef

PAFE : Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers

PJ : Police Judiciaire

RFI : Radio France Internationale

RN : Route nationale

SNR : Service National de Renseignement

UPRONA : Union pour le Progrès National

VBG : Violences Basées sur le Genre

VOA : Voix de l'Amérique

0. INTRODUCTION

La Ligue Iteka, par ce rapport spécial sur le référendum constitutionnel qui s'est déroulé le 17 mai 2018, a relevé des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme et irrégularités liées au processus électoral observées au cours de la période du 1^{er} au 20 mai 2018.

La Ligue Iteka a enregistré au moins 46 personnes tuées dont 10 cadavres retrouvés, 3 personnes enlevées, 32 torturées, 124 arrêtées arbitrairement et une victime des VBG.

La période référendaire a été caractérisée par des attaques armées perpétrées par des gens non identifiés, des actes ciblés de tortures et d'arrestations arbitraires.

Des discours et actes d'intimidation des cadres du parti CNDD-FDD et des jeunes de la milice Imbonerakure ont marqué la période de propagande référendaire. Le scrutin a été entaché d'irrégularités diverses commises par des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents de l'administration, des policiers, des agents du SNR et des mandataires du parti CNDD-FDD en faveur de ce parti.

Le scrutin s'est déroulé dans un climat de tension, en l'absence quasi-totale des observateurs indépendants et des mandataires des partis politiques d'opposition. Ces derniers ont été chassés des bureaux de vote, arrêtés et incarcérés.

Des agents de la CENI ont affiché un comportement complice et une attitude passive face aux violations diverses commises aux différents bureaux de vote.

Des Imbonerakure ont été des acteurs clés dans la perturbation de la propagande organisée par des partis politiques de l'opposition en général et dans la chasse à l'homme des membres de la coalition « Amizero y'Abarundi » en particulier.

Au cours de la période électorale, des cas de violation des droits économiques, sociaux et culturels ont été relevés.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE

Une personne tuée en commune Giheta, province Gitega

En date du 2 mai 2017, vers 22 heures, sur la colline Kaguhu, commune Giheta, province Gitega, Louis Rudomo, veilleur au marché de Bubu à Kibimba a été tabassé par des Imbonerakure dont Libère employé à l'hôpital de Kibimba, Nzeyimana et François qui étaient en ronde nocturne dans la localité de Bubu. Il est mort le lendemain à l'hôpital de Kibimba. Selon des sources sur place, Libère a pris la fuite et le commissaire provincial de la police a arrêté Nzeyimana et François.

Deux personnes tuées en commune Ntega, province Kirundo

En date du 13 mai 2018, vers 15 heures, en commune Ntega, un groupe d'Imbonerakure armés de bâtons conduits par Damascène Karuhura, représentant du parti CNDD-FDD au niveau communal ont voulu interdire le meeting de la coalition « Amizero y'Abarundi » qui était prévu à Kigari en les obligeant de faire demi-tour mais ces derniers ont foncé et ont tenu le meeting. De retour, arrivés à la colline Gisitwe, ils se sont confrontés à un autre groupe d'Imbonerakure accompagnés du chef adjoint communal des Imbonerakure Félix Nshimirimana et se sont bagarrés. Selon des sources sur place, Raphael Barengwanabi, membre de la coalition « Amizero y'Abarundi » a été tué dans cette bagarre et 12 personnes dont Elie ont été blessées. Cinq personnes capturées ont été conduites chez Philippe Ngabonziza, administrateur de la commune Ntega, qui a d'abord salué l'acte des Imbonerakure. Il a ensuite battu les capturés et l'un d'eux du nom de Nkurunziza alias Rutwe est mort sur le champ.

Une personne tuée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 17 mai 2018, sur la colline Banda, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, le nommé Kubwami de la composante sociale « Twa » a été tué à son domicile à coups de bâtons par des Imbonerakure de cette colline dirigés par leur chef Severin Nibaruta, quand il venait du bureau de vote situé à l'ECOFO Banda. Selon des sources sur place, les Imbonerakure l'ont attaqué à sa maison après avoir entendu dire qu'il a voté «NON» au référendum. Selon les mêmes sources, Euphrasie Ntakarutimana, administrateur communal s'est dépêchée sur le lieu et a emmené le cadavre à la morgue du CDS Karuzi. En date du 19 mai 2018, la police est venue prendre ce cadavre pour aller l'enterrer en clandestinité mais les Batwa proches de la victime ont barré la route, ce qui a créé une bagarre entre ces Batwa et les policiers. Ces Batwa ont empêché cet enterrement clandestin et demandent d'abord que la lumière soit faite sur cet assassinat.

I.1.2. UNE PERSONNE TUEE PAR UN POLICIER

Une personne tuée en commune Muha, province Bujumbura rural

En date du 19 mai 2018, vers 23 heures, OPC2 Jean Bosco Ndayizeye, sous commissaire provincial de la PAFE à Bubanza, a tué par balle avec un fusil de type pistolet son AT prénommé Salomon. Selon des sources sur place, cet officier a été arrêté et conduit dimanche le 20 mai 2018 au parquet Général de la République pour un procès de flagrance. Cela s'est passé en zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie et le motif de cet assassinat reste inconnu.

I.1.3. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Deux personnes tuées en commune Gisuru, province Ruyigi

En date du 2 mai 2018, vers 20 heures, sur la colline Kabuyenge, commune Gisuru, province Ruyigi, des malfaiteurs cachés derrière un kiosque d'Innocent Kayobera, ont lancé une grenade suivi de coups de feu et 5 personnes ont été grièvement blessées y compris Kayobera. Selon des sources sur place, les personnes blessées ont été transportées à l'hôpital de Gisuru mais deux personnes, Sévérin

Nyabenda et Eric Niyonkuru, ont succombé à leurs blessures à l'hôpital. Selon les mêmes sources, Jean Kanani, déserteur de la FDN a été arrêté par la police en date du 3 mai 2018 pour enquêtes.

Un corps sans vie retrouvé en commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 7 mai 2018, le matin, un corps sans vie d'un homme a été retrouvé dans des plantations de riz au quartier Buhinyuza en zone urbaine de Kinama, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, la victime, qui n'a pas été identifiée, a été tuée décapitée par des gens non encore connus. Selon les mêmes sources, un manuscrit en kirundi disant « Urunwa Rurahanwa » (dévoiler un secret est punissable) était laissé sur son corps.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muyinga

En date du 11 mai 2018, sur la colline Kwibuye, commune et province Muyinga, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié, âgé d'environ18 ans, a été retrouvé à un kilomètre du chef-lieu de la province. Selon des sources sur place, ce jeune a été tué ailleurs et son corps jeté sur ce lieu. Le conseiller social de l'administrateur communal et le chef de zone ont ordonné l'enterrement du cadavre sans la moindre enquête.

Vingt-huit personnes tuées et huit autres blessées en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 11 mai 2018, vers 22 heures, sur la colline Ruhagarika, commune Buganda, province Cibitoke, des hommes non identifiés armés de fusils, grenades et de machettes ont tué 28 personnes dont Sankiri, Abdoul et sa femme, Rusuku, Mujosi, Vianney et sa mère, Shombanyi, William et son enfant, Thomas et ses enfants. Selon nos sources, huit autres personnes ont été blessées par ces hommes armés. Le chef de position de Ruhagarika de grade Major a été désarmé par ses supérieurs l'accusant de ne pas intervenir, selon les mêmes sources. Selon le Ministre de la sécurité publique et gestion des catastrophes, les auteurs de ces tueries se sont repliés vers la RDC.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Kirundo

En date du 13 mai 2018, un corps sans vie d'un enfant d'au moins 12 ans de sexe masculin, ligoté, a été retrouvé à 100 mètres de la Paroisse Kanyinya, colline Kanyinya, commune et province Kirundo. C'était à 20 mètres de la communauté des sœurs Calcutta. Selon des sources sur place, des policiers sont venus dans le véhicule de l'hôpital Kanyinya et ils ont transporté le cadavre à la morgue dudit hôpital.

Une personne tuée en commune et province Kirundo

Selon une information parvenue à la Ligue Iteka, en date du 13 mai 2018, sur la colline Kavomo, commune et province Kirundo vers 23 heures, le ménage de Salvator Simbavimbere a été attaqué à la grenade dans la chambre à coucher par la fenêtre. Selon des sources sur place, Salvator est mort sur le champ et sa femme a été blessée et a été transportée à l'hôpital de Kirundo par la police et l'administrateur communal qui sont arrivés directement sur les lieux. Signalons qu'il y avait quelques mois, la victime avait été accusée d'ensorceler une fille de la localité.

Sept corps sans vie retrouvés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 14 mai 2018, vers 7 heures, sur la rivière Rusizi, en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, sept corps sans vie des hommes ont été vus flottant sur la rivière Rusizi vers l'embouchure du lac Tanganyika et cette rivière. Selon des sources sur place, ces corps étaient ligotés.

1.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Une personne enlevée en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 11 mai 2018, vers 11 heures, des militaires de la PM ont arrêté l'Adjudant Major Serges Kubwayo, un retraité ex-FAB, mécanicien de l'avion présidentiel, à son lieu de travail au camp Gakumbu. Selon des sources sur place, ces militaires l'ont emmené à son domicile sis à Kiyange en zone urbaine de Buterere, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie pour une fouille perquisition, rien n'y a été trouvé. Ils sont partis avec lui vers une destination inconnue et ils ont dit : « Arateba avyemere ! », il va finir par avouer.

Une personne disparue en commune et province Muyinga

En date du 10 mai 2018, Déo Manirambona, conducteur de taxi moto au centre-ville de la commune et province Muyinga est porté disparu. Selon des sources sur place, les auteurs de sa disparition n'ont pas été connus et la moto qu'il utilisait n'est pas encore retrouvée.

Une personne portée disparue en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Depuis le 13 mai 2018, Yves Mbarirende, originaire de la colline Murore, commune Busoni, province Kirundo, fils de Salvator Ndururutse et Mathilde Mukarukundo, élève au lycée Scheppers de Nyakabiga en 3^{ème}normale, est porté disparu. Selon des sources sur place, cet élève est parti pour une sortie autorisée aux élèves comme d'habitude et il n'est jamais revenu dans les enceintes de cet établissement.

I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES AGENTS DU SNR

Huit enfants de la rue torturés en commune et province Ngozi

En date du 2 mai 2018, au commissariat provincial de police à Ngozi, 8 enfants de la rue dont J.N, âgé de 14 ans, ont été torturés par des policiers. Selon des sources sur place, J.N a été cassé les doigts et cette torture se fait par certaines autorités policières pour les retirer de la rue. Ils sont arrêtés dans des rues de la ville de Ngozi et conduits à bord d'un véhicule de service au commissariat par le commissaire régional de police nommé Gahitira. Ils sont alors battus à l'aide des fils de fer et parfois on les casse des bras et jambes, puis on les laisse partir après les avoir fait signer de ne plus retourner dans les rues et de ne parler à personne de ce qui leur est arrivé, ajoutent les mêmes sources.

Trois personnes torturées en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 2 mai 2018, vers 16 heures, Jean Bosco Nkunzimana, Fabien Murezi, Innocent Gahama, originaires de la colline Mutobo, zone Rukina, commune Mukike, province Bujumbura rural, tous

membres de la coalition « Amizero y'Abarundi » ont été arrêtés et torturés par des Imbonerakure en complicité avec des policiers du poste de police de la zone Rukina. Ils ont été accusés de posséder des vidéos dans leurs téléphones du meeting de la coalition « Amizero y'Abarundi » qui s'est tenu en date du 2 mai 2018 en province Ngozi. Ils ont été détenus au poste de police de Rukina.

Quatre personnes torturées en commune Rango, province Kayanza

En date du 2 mai 2018, en commune Rango province Kayanza, des membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa dont Rémy Ndayitwayeko de la colline Gikomero, Manassé Karenzo de la colline Musagara, André Bizimana de la colline Nyabigoyi et Syldie Minani de la colline Rango, ont été tabassés par des Imbonerakure entre autres Evariste, Libère et Félicien dirigés par leur chef Aimable. Selon des sources sur place, ces membres du parti FNL revenaient de Ngozi où ils avaient participé à un meeting de la coalition « Amizero y'Abarundi ».

Une personne torturée en commune Rango, province Kayanza

En date du 6 mai 2018, sur la colline Nyabibuye, commune Rango, province Kayanza, Jean Harerimana a été tabassé par deux Imbonerakure Joachim et Philbert Bigirimana parce qu'il avait dit qu'Agathon Rwasa est un brave homme. Il est allé se faire soigner au CDS de Gasenyi de la même commune.

Une personne torturée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 6 mai 2018, sur la colline Kigoma, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, un jeune homme prénommé Godefroid, membre du MSD a été arrêté et tabassé par des Imbonerakure dont le surnommé Muganwa, dirigés par leur chef provincial prénommé Nestor alias Benurire. Selon des sources sur place, ils l'ont conduit au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi. Ils l'accusaient d'avoir jeté un caillou sur la voiture de Nestor, ce que la victime nie et dit que c'est un montage lié à son appartenance politique.

Un enfant torturé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 7 mai 2018, vers 17 heures, au centre Cibitoke, à la 8ème transversale, au quartier social, commune Rugombo, province Cibitoke, Pascal Nibasumba, élève de la 3ème année primaire, âgé de 8 ans, fils de Oswald Miburo, âgé de 41 ans, a été tabassé par un policier prénommé Moussa. Selon des sources sur place, ce petit garçon revenait de l'école avec deux autres garçons plus ou moins grands que lui. Ils ont passé voler les maïs dans un champ situé à quelques mètres du chemin. Tout à coup des personnes ont clamé que des enfants sont en train de voler les maïs. Les deux autres garçons ont pu s'enfuir mais Pascal qui n'avait même pas commencé à cueillir un seul épi de maïs est resté à côté du champ. Quand le policier Moussa, propriétaire du champ est arrivé, il l'a battu sur les côtes, sur les pieds et dans la paume. Les parents de Pascal sont venus le récupérer mais le policier a refusé et a sillonné presque toute la huitième transversale en montrant à la population le voleur de maïs et disait qu'il doit le tuer, selon les mêmes sources. Ce n'est qu'aux environs de 21 heures que ce policier a remis aux parents cet enfant. Le père de l'enfant, Oswald Miburo, affirme que son fils a été traumatisé car il pleure à tout moment et est en train de le faire soigner pour les souffrances qu'on lui a infligées sur les côtes.

Une personne torturée en commune Mukaza, Mairie de Bujumbura

En date du 8 mai 2018, vers 23 heures, Fulgence Ndindiriyimana, étudiant de l'Université du Burundi au campus Mutanga, baccalauréat III dans la Faculté d'Economie, a été tabassé par un groupe de jeunes Imbonerakure en patrouille. Selon des sources sur place, il a échappé au premier groupe d'Imbonerakure voulant l'emmener sur le terrain de football se trouvant à l'intérieur du campus Mutanga et il est tombé dans un autre groupe des Imbonerakure dont le prénommé Désiré, représentant des étudiants, Merthus de la Faculté de Droit et commissaire aux affaires sociales, le prénommé Viateur lui aussi de la Faculté de Droit ainsi qu'un certain Emmanuel surnommé Emmaüs qui l'a immobilisé avant de le tabasser.

Une personne torturée en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural

En date du 9 mai 2018, vers 18 heures, dans un bistrot situé au centre de Rwibaga, trois Imbonerakure qui sont Térence Manirakiza, Liévin Manirakiza et Christian Nkurunziza, tous de la colline Rwibaga, zone Jenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural et un policier Emmanuel Kavunja, du poste de police de Rwibaga, ont tabassé un jeune Dieudonné Ndihokubwayo, commerçant de la colline Rwibaga. Selon des sources sur place, ils l'ont accusé de ne pas se faire inscrire au référendum électoral. En outre, ces jeunes Imbonerakure, en complicité avec deux élus collinaire de Rwibaga, Franck Bigirimana et Ferdinand Njongo, tous les deux du parti CNDD-FDD, lui ont exigé une rançon de trois casiers de bière.

Deux personnes torturées en commune et province Muyinga

En date du 10 mai 2018, sur la colline et zone Cumba, commune et province Muyinga, un couple de Claude Ndayishimiye et Annonciate Himbazimana, tous membres de la coalition "Amizero y'Abarundi" ont été battus par Claude Rivuzimana et Bernard Shemezimana, tous responsables de la ligue des jeunes Imbonerakure respectivement à Cumba et à Gitwe en zone Cumba. Selon des sources sur place, le couple a été victime de son appartenance politique.

Une personne torturée en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 11 mai 2018, au village VI, commune Gihanga, province Bubanza, Alexandre Ndaruhamagaye Alias Kintu, membre de la coalition « Amizero y'Abarundi », a été tabassé par des jeunes Imbonerakure dirigés par le nommé Ciza. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de détenir des documents de propagande contre le référendum constitutionnel. Elle a été dépouillée de son argent par ces Imbonerakure qui voulaient le jeter dans un trou préparé. Selon les mêmes sources, elle a été sauvée grâce à l'intervention des autres membres de la Coalition « Amizero y'Abarundi » et son argent lui a été remis. La victime a porté plainte à la police de Gihanga.

Deux personnes torturées en commune Kibago, province Makamba

En date du 12 mai 2018, Nicaise Habineza et Gaspard Kabura, tous retraités ex-FAB, ont été arrêtés avant d'être tabassés par un groupe de plus de cent jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD en patrouille nocturne. Selon des sources sur place, ces ex-FAB ont été réveillés par un bruit de ces Imbonerakure et sont allés s'enquérir de la situation autour de leurs domiciles. Ce groupe était dirigé

par le président du conseil communal en même temps secrétaire communal du parti CNDD-FDD, Jeredie Hatungimana. Les victimes ont été accusées de promouvoir le "NON" pendant la nuit. Selon la même source, elles ont été conduites au cachot du commissariat communal de police de Kibago dans un état critique.

Une personne torturée en commune et province Makamba

En date du 13 mai 2018, Rénovat Simbananiye, de la colline Ndago, zone Nyange, commune et province Makamba, âgé de 57 ans, membre de la coalition « Amizero y'Abarundi », a été tabassé par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, Rénovat est accusé de promouvoir le "NON" contre le référendum. Il a été blessé au niveau du visage et conduit au CDS Nyange. Il a porté plainte à la police contre ses agresseurs mais personne n'a été inquiété.

Une personne torturée en commune et province Muyinga

En date du 16 mai 2018, au centre-ville, commune et province Muyinga, Liévin Ndayiziga, âgé de 32 ans, conducteur de taxi moto, a été torturé par le commissaire communal de police à Muyinga, Bienvenu Ngenzirabona. Selon des sources sur place, il est accusé de déplacer des armes à feu avec sa moto. La victime a été détenue au cachot du Commissariat provincial de la police.

Deux personnes torturées en commune Gatara, province Kayanza

En date du 17 mai 2018, sur la colline Munini en commune Gatara, province Kayanza, Ménard Nkurikiye, élève au Lycée communal Mbirizi de la même commune et membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa et un enseignant prénommé Guillaume membre du parti UPRONA aile de Charles Nditije, ont été tabassés par 3 Imbonerakure, Fidèle, Claude et Zabulon. Selon des sources sur place, Menard a été accusé d'être un mandataire de la coalition « Amizero y'Abarundi » lors des élections référendaires. Ils l'ont même chassé de sa maison qu'il louait en disant qu'ils ne veulent plus le voir sur cette colline. Guillaume quant à lui, a été accusé d'avoir osé demander pourquoi les Imbonerakure produisent des sons d'alerte avec des sifflets tous les jours à 6 heures du matin.

Une personne torturée en commune Gihogazi, province Karuzi

En date du 18 mai 2018, sur la colline, zone et commune Gihogazi, Jérôme Gateretse, membre de la coalition « Amizero y'Abarundi » a été torturé par des Imbonerakure dirigés par leur responsable communal Austère Mbonabuca et le représentant communal du parti CNDD-FDD Jean Nahimana, l'accusant d'avoir supervisé le scrutin comme mandataire de la coalition « Amizero y'Abarundi ». D'après des sources sur place, ces Imbonerakure lui ont exigé une rançon de 70.000 fbu disant qu'elle équivalait à six bidons de vin de banane pour être libéré. Cette somme a été payée et l'homme est parti dans un état critique.

Une personne torturée en commune Kabarore, province Kayanza¹

En date du 4 mai 2018, sur la colline Rukere, commune Kabarore, province Kayanza, un certain Sicaire originaire de la colline Songore a été arrêté, tabassé et blessé par des Imbonerakure Ntakarutimana, Elissa, Daniel et Nzoyisaba. Ils l'accusaient de vendre du café au Rwanda. Ils l'ont

¹ Sicaire avait été torturé et détenu au commissariat provincial de police de Kayanza. Il a été transféré à la prison centrale de Ngozi. Le cas a été publié dans le bulletin Iteka numéro 110.

ligoté et l'ont emmené chez l'administrateur communal. Celui-ci l'a fait délier et l'a emmené au cheflieu de la province où il a été détenu au commissariat provincial de police à Kayanza.

Une personne torturée en commune et province Rumonge

En date du 9 mai 2018, une personne connue sous le sobriquet de Badibadi, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, a été tabassé par des jeunes Imbonerakure qui gardaient des plantations de palmiers à huile dans la localité de Nyakoza sur la colline de Gatete, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure l'accusaient d'avoir volé des régimes de palmes. Un auteur présumé a été arrêté en commune Nyanza-Lac, province Makamba.

I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES ADMINISTRATIFS, DES POLICIERS, DES MILITAIRES ET DES AGENTS DU SNR

Une personne arrêtée en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 2 mai 2018, Vincent Minani, âgé de 20 ans, fils d'Ernest Nsengiyumva, originaire de la colline Mukubano, commune Nyanza-Lac, province Makamba a été arrêté par le chef de zone Nyanza-Lac accompagné par un groupe de jeunes Imbonerakure. Selon des sources sur place, Vincent Minani avait été arrêté en novembre 2017 pour vol qualifié et lésions corporelles volontaires, détenu pendant un mois avant d'être relâché en décembre 2017 par le Parquet de Makamba faute de preuves de sa culpabilité. Les mêmes sources indiquent que le chef de zone et le groupe d'Imbonerakure ne comprennent pas pourquoi cet homme avait été relâché alors qu'il est un voleur récidiviste. Il aurait passé une semaine au cachot de la PJ Nyanza-Lac sans être entendu avant d'être transféré le 8 mai 2018 au cachot du Parquet de Makamba où il a été détenu.

Une personne arrêtée en commune Mwakiro, province Muyinga

En date du 2 mai 2018, vers 5 heures du matin, Denis Bukuru, âgé de 36 ans, membre de la coalition Amizero y'Abarundi, enseignant à l'ECOFO Kabingo, situé en zone et commune Mwakiro, province Muyinga a été arrêté par des militaires a été conduit au cachot du commissariat provincial de police à Muyinga où il a passé deux semaines avant d'être transféré à la prison centrale de Muyinga. Selon des sources sur place, il a été accusé de détention illégale d'armes et d'autres objets militaires. Les voisins ainsi que les membres de sa famille rejettent en bloc ces accusations arguant que ce serait un montage lié au mobile politique.

Vingt-deux personnes arrêtées en commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 2 mai 2018, des policiers du poste de la zone urbaine Cibitoke, commune Ntahangwa, mairie de Bujumbura, ainsi que des militaires ont opéré une fouille perquisition de vérification des cahiers de ménage sur les avenues de la dorsale jusqu'à la 5^{ème} avenue (N°1 à 60) du quartier I de cette zone. Vingt-deux personnes ont été arrêtées et conduites au bureau de la zone accusées d'irrégularités après que leurs cahiers et CNI leur ont été retirés. En cours de route, 16 ont donné aux policiers qui les escortaient des rançons dont les montants n'ont pas été révélés et ont été libérées. Six autres ont été mises au cachot de la même zone.

Quatorze personnes arrêtées en zone urbaine de Nyakabiga, Mairie de Bujumbura

En date du 3 mai 2018, des policiers du poste de Nyakabiga ont opéré une fouille perquisition de vérification des cahiers de ménage sur les avenues 4-6 du quartier II de cette zone. Quatorze personnes ont été arrêtées et conduites au bureau de la zone accusées d'irrégularités après que leurs cahiers et identités leurs ont été retirés. En cours de route, trois ont donné chacune 2000 fbu à un policier qui les escortait et ont été libérées.

Sept personnes arrêtées en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 3 mai 2018, sur la colline Rugeregere, commune Rugombo, province Cibitoke, sept personnes membres de la coalition « Amizero y'Abarundi » ont été arrêtés par des jeunes Imbonerakure. Ces membres avaient quitté la province Ngozi pour un meeting de cette coalition. Selon nos sources, ils ont été relâchés directement après un coup de fil d'une autorité que les victimes n'ont pas reconnu.

Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 3 mai 2018, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le nommé Riyazimana a été arrêté et conduit au cachot de la zone Buhiga par le commissaire communal de police prénommé Gilbert. Selon des sources sur place, il l'accusait d'avoir traversé la route lors du passage des autorités du CNDD-FDD venus dans les festivités d'ouverture des propagandes référendaires sur la colline Buhiga.

Cinq personnes arrêtées en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 3 mai 2018 vers le soir, Claude Niyonzima, André Hafashimana, Bosco Ngendakumana, Bosco Nindangira et Fabien Nzobonimpa, tous membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa ont été arrêtés par des Imbonerakure de la zone Buhindo, commune Murwi, province Cibitoke. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés à leurs domiciles, accusés d'avoir participé, en date du 2 mai 2018, à Ngozi, à une campagne référendaire pour voter « NON ». Ils ont été détenus au cachot de la commune Murwi, selon les mêmes sources.

Une personne arrêtée en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 3 mai 2018, en zone Ruziba, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, Félicien Ntirandekura, militant du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, natif de la commune Kabezi a été arrêté par des Imbonerakure et embarqué à bord d'un véhicule aux vitres teintées dans lequel se trouvait un agent du SNR prénommé Joe Dassin. Selon des sources sur place, parmi les auteurs de l'arrestation figuraient un Imbonerakure prénommé Salvator et le chef du SNR dans la province Bujumbura rural. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont d'abord saisi le téléphone de Félicien Ntirandekura, ont fouillé dans sa maison et sont partis avec la victime. Conduit d'abord dans un lieu inconnu, Félicien Ntirandekura a été relâché dans la soirée du 5 mai 2018.

Deux personnes arrêtées en commune et province Bubanza

En date du 4 mai 2018, vers 15 heures, au centre-ville Bubanza, commune et province Bubanza, Muyubira et Nzisabira, membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa ont été arrêtés par deux Imbonerakure en collaboration avec des élus collinaires dont François Nizigiyimana et 2 policiers.

Selon des sources sur place, ils sont accusés d'avoir déchiré la feuille d'une carte de propagande du CNDD-FDD "EGO". Les victimes ont été détenues au cachot du commissariat provincial de la police à Bubanza.

Une personne arrêtée en commune Butaganzwa, province Kayanza²

En date du 5 mai 2018, vers 18 heures, sur la colline Kigarama, commune Butaganzwa, province Kayanza, Mélance Ndayishimiye, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa et professeur au Lycée Musema a été arrêté par des Imbonerakure sur son lieu de travail sur ordre de leur chef communal, Epitace. Ils l'ont incarcéré au cachot du poste de police de la commune l'accusant d'avoir sensibilisé des gens de voter « NON » au référendum constitutionnel. Selon l'information parvenue à la Ligue Iteka, la victime reste détenue audit cachot, ce 13 mai 2018.

Cinq personnes arrêtées en province Kirundo

En date du 6 mai 2018, cinq Imbonerakure dont le nommé Mbavu, musulman de la colline Higiro, chef des Imbonerakure de la zone Gisenyi ont été arrêtés par le SNR. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de revenir de la Tanzanie en date du 2 mai 2018 pour rencontrer Hussein Radjabu. Ils ont été détenus au cachot du SNR à Kirundo.

Une personne arrêtée en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 6 mai 2018, vers 18 heures, Balthazar Nzeyimana, membre du parti MSD, a été arrêté par des agents du SNR à son domicile à la 21^{ème} avenue de la zone Buyenzi, commune Mukaza en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, Balthazar avait accueilli chez lui, comme d'habitude, des membres de la paroisse S^t Augustin de Buyenzi pour une prière du soir et il a été accusé de tenir une réunion illégale. Il a été détenu au cachot du SNR, selon les mêmes sources. Il a été libéré en date du 9 mai 2018.

Une personne arrêtée en commune et province Bururi

En date du 8 mai 2018, un prénommé Nephtalie, enseignant au collège communal de Gasanda et membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa a été arrêté par la police en zone Gasanda, commune et province Bururi. Selon des sources sur place, il a été conduit au cachot du commissariat provincial, accusé d'avoir assumé publiquement qu'il votera « NON » pour le référendum du 17 Mai 2018. Selon les mêmes sources, Nephtalie a été relâché en date du 10 mai 2018.

Trois personnes arrêtées en commune Musigati, province Bubanza

En date du 11 mai 2018, vers 14 heures, sur la colline Buhurika, zone et commune Musigati, province Bubanza, Donatien Niyonsaba, Vénuste Niyongabo et Méthode Ndagijimana, tous membres de la coalition « Amizero y'Abarundi », ont été arrêtés par des Imbonerakure en collaboration avec des policiers. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir enseigné de voter "NON" au référendum du 17 mai 2018 et ont été conduits au cachot de poste de police de la commune Musigati.

² Mélance Ndavishimiye a été transféré à la prison centrale de Ngozi. Ce cas a été publié au bulletin Iteka numéro 110

Douze personnes arrêtées en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 11 mai 2018, en zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, sur les avenues 12 à 15 du côté de l'avenue Kanyoni, des policiers ont fait une fouille de contrôle des cahiers de ménages. Selon des sources sur place, douze personnes ont été arrêtées au cours de cette opération et ont été conduites au bureau de la zone puis relâchées après avoir donné une rançon dont le montant n'a pas été précisé.

Une personne arrêtée en commune Kibago, province Makamba

En date du 12 mai 2018, Pierre Claver Havyarimana, évangéliste de l'église pentecôte à Kigara a été arrêté par des jeunes du parti CNDD-FDD sur la colline Jimbi, commune Kibago, province Makamba. Selon des sources sur place, le secrétaire communal de ce parti a ordonné aux jeunes Imbonerakure de l'arrêter. Il a été gardé au cachot de la police à Kibago jusqu'au soir du 13 mai 2018.

Deux personnes arrêtées en commune et province Rumonge

En date du 12 mai 2018, deux membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa nommés Nduwimana et Ntunzwenimana, ont été arrêtés par des jeunes de la milice Imbonerakure en zone Minago commune et province Rumonge. Les sources sur place font savoir qu'ils ont été embarqués à bord d'un véhicule du représentant provincial du parti CNDD-FDD et conduits au cachot de la police à Rumonge. Ces membres de la coalition "Amizero y'Abarundi" ont été accusés de sensibiliser la population à voter "NON" aux élections référendaires du 17 mai 2018.

Une personne arrêtée en commune Ntega, province Kirundo

En date du 15 mai 2018, Mathias Ndayisaba, membre de la Coalition « Amizero y'Abarundi » a été arrêté en commune Ntega par le responsable provincial du SNR. Selon des sources sur place, il a été accusé de photographier ses collègues qui étaient blessés lors d'une bagarre entre des Imbonerakure et des membres de la Coalition « Amizero y'Abarundi », en date du 13 mai 2018. Mathias Ndayisaba a été emprisonné à la PJ Kirundo du 15 au 17 mai 2018.

Une personne arrêtée en commune et province Muyinga

En date du 16 mai 2018, Fulgence Nkunzima, chauffeur à l'ONG MEMISA Belgique à Muyinga, a été arrêté à son poste d'attache par des éléments en tenue militaire et l'ont conduit à un endroit inconnu lorsqu'il revenait d'une mission de travail à Bujumbura. Selon des sources sur place, il a été dépouillé de tous ses téléphones portables. En date du 18 mai 2018, Fulgence a été conduit au cachot du SNR à Bujumbura.

Une personne arrêtée en commune et province Muyinga

En date du 16 mai 2018, vers 21 heures, au bistrot dit "Chez Tatagara" situé au centre-ville de Muyinga, commune et province Muyinga, Protais Ciza, commerçant résident au quartier Gasenyi de la même commune a été arrêté par Gérard Ndayisenga, responsable provincial du SNR à Muyinga. Selon des sources sur place, la victime jouait au billard et le mobile de son arrestation n'a pas été connu. Il a été conduit au cachot Commissariat provincial de la police à Muyinga.

Cinq personnes arrêtées en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 16 mai 2018, des policiers ont fait une fouille perquisition pour le contrôle des cahiers de ménages et des irréguliers en zone urbaine de Bwiza au quartier Jabe III, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, 5 personnes dont 3 femmes et 2 hommes ont été arrêtées puis relâchées moyennant une rançon dont le montant n'a pas été connu.

Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 16 mai 2018, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Fabrice Ndereyimana, membre du parti FNL aile d'Agatho Rwasa a été arrêté par des policiers sur l'ordre du chef de zone Rukaramu, Léonidas Nibigira. Selon des sources sur place, il a été accusé par ce chef de zone de sensibiliser la population de cette localité à voter « NON » au référendum. Il a été conduit au cachot du poste de police de la zone Rukaramu.

Une personne arrêtée en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 16 mai 2018, vers le soir, Daniel Nintije, secrétaire communal du parti FNL aile d'Agathon Rwasa en commune Rusaka, province Mwaro, a été arrêté par les Imbonerakure dont Clovis, Claver, Rubogo et Régis. Selon des sources sur place, il a été embarqué dans la voiture de l'administrateur communal. Les accréditations de 20 mandataires de la coalition « Amizero y'Abarundi » et vingt torches ont été confisqués. Il a été conduit au cachot du poste de police de Mwaro.

Une personne arrêtée en commune Muhuta, province Rumonge

En date du 17 mai 2018, Pascal Ndikumazambo, mandataire de la coalition « Amizero y'Abarundi » a été arrêté par des policiers sur l'ordre de l'administrateur communal Muhuta, province Rumonge. Selon des sources sur place, Pascal était accusé d'avoir coupé des arbres dans un boisement public. Il a été relâché dans l'après-midi. Selon les mêmes sources, le motif de son arrestation n'était qu'un montage en vue de l'empêcher de surveiller les élections.

Une personne arrêtée en commune Matongo, province Kayanza

Dans la nuit du 17 mai 2018, un prénommé Dedith, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, habitant sur la colline Burarana a été arrêté puis emmené ligoté par des Imbonerakure au cachot de la commune Matongo, province Kayanza. Ils l'ont accusé d'avoir sensibilisé les gens à voter « NON ».

Deux personnes arrêtées en commune et province Bururi

En date du 17 mai 2018, le matin, Richard Niyomfise (fils de Munyogwa) et Elvis Bukeyeneza (fils de Niyonkuru), tous membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, de la colline Kiremba, commune et province Bururi, ont été arrêtés dans la localité de Nyabigega, zone Muzenga de la même commune. Selon des sources sur place, ils ont été accusés par l'administrateur communal de Bururi, Nestor Nijimbere, d'avoir sensibilisé à voter « NON » au référendum du 17 mai 2018. Les victimes ont été conduites au cachot du poste de police de Bururi.

Une personne arrêtée en commune et province Bubanza

En date du 17 mai 2018, le prénommé Shabani, membre de la coalition « Amizero y'Abarundi » a été arrêté par des Imbonerakure et des policiers au bureau de vote de l'ECOFO Kigondeka, zone Muramba, commune et province Bubanza. La victime a été accusée de sensibiliser la population pendant la nuit à voter « NON » au référendum constitutionnel. Il a été conduit au cachot du poste de police de Bubanza, puis transféré à la prison centrale de Bubanza.

Une personne arrêtée en commune Musigati, province Bubanza

En date du 17 mai 2018, au bureau de vote de l'ECOFO Musigati, province Bubanza, le prénommé Eric, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, a été arrêté par des Imbonerakure et des policiers. Selon des sources sur place, il a été accusé de verser une poudre de sorcellerie sur son bulletin de vote pour que tous les bulletins se trouvant dans l'urne soient marqués en « NON ». Il a été conduit au cachot du poste de police de Musigati.

Trois personnes arrêtées en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 17 mai 2018, vers 6 heures, en zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura rural, Eddy Nzoyihaya, Munyenzira et Elysée Cishahayo, mandataires de la coalition « Amizero y'Abarundi » ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, ils se rendaient aux bureaux de vote où ils étaient mandataires. Ils ont été détenus au cachot du poste de police de Mayuyu.

Deux personnes arrêtées en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 17 mai 2018, en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Patrick Ndikumana et Ramadhan Rukundo, membres de la coalition « Amizero y'Abarundi », ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de sensibiliser la population à voter « NON » au référendum constitutionnel mais des mobiles politiques sont liés à cette arrestation. Ils ont été conduits au cachot du poste de police de la zone Maramvya.

Treize personnes arrêtées en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 17 mai 2018, treize fidèles de l'Eglise FECABU, dont 5 femmes et 8 hommes, ont été interpellés par le chef de la position de police à Buheka sur la colline Kiderege, commune Nyanza-Lac, province Makamba. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'interdire des gens à participer au vote référendaire. Les femmes ont été libérées tandis que les hommes ont été conduits au cachot du commissariat communal de Nyanza-Lac. Selon une source administrative, ces fidèles de l'église FECABU ne participent pas au vote d'après leur croyance.

Une personne arrêtée en commune Gisagara, province Cankuzo

En date du 17 mai 2018, sur la colline Bumba, zone Camazi, commune Gisagara, province Cankuzo, au bureau de vote de l'ECOFO Rata I, Gérard Njejimana a été arrêté par des Imbonerakure sur les rangées d'électeurs, l'accusant qu'il serait militant de la coalition « Amizero y'Abarundi » et qu'il serait en train de sensibiliser de voter "NON" dans les rangs. Selon des sources sur place, il a été

ensuite remis au commissaire communal de police de Gisagara et libéré à mi-chemin par force par les représentants de la coalition « Amizero y'Abarundi » dont Nestor Ndaruseheye et Jonas Mugara de cette colline. L'administrateur communal fait savoir que Gérard Njejimana n'avait pas encore commencé à enseigner dans les rangs, mais qu'il était soupçonné de détenir un téléphone contenant de messages à diffuser dans les rangs de voter "NON".

Une personne arrêtée en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 17 mai 2018, Franck Muhoza, âgé de 18 ans, membre du parti MSD et élève à l'ECOFO Buringa, zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, a été arrêté par des Imbonerakure en complicité avec des policiers. Selon des sources sur place, Franck Muhoza a été accusé de sensibiliser la population à voter « NON » au référendum constitutionnel. La victime a été conduite au cachot du poste de police de Gihanga puis transférée au cachot du poste de police à Bubanza.

Cinq personnes arrêtées en commune Busoni, province Kirundo

En date du 17 mai 2018, en zone Gisenyi, commune Busoni, province Kirundo, cinq membres de la coalition « Amizero y'abarundi » à savoir : Ntirampeba, Ezeckiel Ntakirutimana, Ezeckiel Nihorimbere, Ruburambuga et Rwaneza ont été arrêtés par le chef de zone Gisenyi accompagné par des Imbonerakure et conduits au cachot de la police. Des sources sur place disent que ces derniers ont été accusés d'avoir distribué des lettres d'accréditation pour suivre le déroulement du scrutin référendaire.

Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 17 mai 2018, vers 9 heures, sur la colline Kigoma, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, un prénommé Jean, employé au ministère de l'agriculture à Gitega a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi par le commissaire provincial de police prénommé Donatien. Selon des sources sur place, ce membre du parti UPRONA proche du pouvoir et originaire de la province Karuzi a été accusé de sensibiliser la population du camp de déplacés de Kigoma à voter « NON » au référendum constitutionnel, par un Imbonerakure prénommé Selemani alors que lors des propagandes il sensibilisait à voter « OUI ».

Deux personnes arrêtées en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 18 mai 2018, vers 19 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un prénommé Protais et un nommé Ndayiragije, deux jeunes dockers, ont été arrêtés, tabassés puis conduits au cachot de la zone Buhiga par le responsable provincial du SNR. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de porter des tenues des Imbonerakure alors qu'ils n'appartiennent pas à la ligue des jeunes. D'après les sources sur place, ces jeunes étaient à leur travail quotidien lorsqu'ils déchargeaient un camion de marchandises au marché de Buhiga sur la RN 12.

1.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune et province Bubanza

En date du 2 mai 2018, vers 6 heures du matin, sur la colline Shari-Giko, commune et province Bubanza, Ngendabanyikwa alias Mufaransi, âgé de 52 ans, membre du parti CNDD-FDD, a violé une fillette du nom d'A.N., âgée de 6 ans. Avant de commettre ce forfait, l'auteur était seul à la maison et

il a vu l'enfant passer tout près de son habitation et il l'a appelée dans sa maison disant qu'il a un message à lui donner pour transmettre à ses parents. L'auteur a pris le large après avoir collaboré avec le chef de secteur Oscar Gasereka et des jeunes Imbonerakure de cette localité. La victime a été conduite au CDS de Bubanza I (Branche centre Caritas Burundi) et les tests médicaux ont prouvé que la fillette a été violée et portait des blessures graves au niveau du sexe.

II. VIOLATION DES DROITS SOCIAUX, ECONOMIQUES ET CULTURELS

II. 1. VIOLATION DU DROIT D'ACCES A LA JUSTICE

Non-exécution du jugement en commune Nyabikere, province Karuzi

En date du 2 mai 2018, sur la colline Ruhuma, zone Rugwiza, commune Nyabikere, province Karuzi, les juges prénommés Léonidas, Pie, Marie et Gertrude, du Tribunal de résidence de Nyabikere qui étaient venus exécuter un jugement de délimitation d'une propriété en conflit entre les familles Ndimurukundo, Munzara, Nyedetse, Barakambikiye et Macumi, ont refusé d'exécuter le jugement. Selon des sources sur place, ces juges ont exigé une somme d'argent aux familles concernées pour cette activité et ces familles n'ont pas pu la trouver. Les juges sont retournés au bureau sans exécuter le travail prévu.

II. 2. VIOLATION DU DROIT ECONOMIQUE

Atteinte au droit d'exercer le commerce en commune Bugarama, province Rumonge.

En date du 14 mai 2018, les autorités administratives en commune Bugarama, province Rumonge, ont pris la décision d'interdire le commerce exercé par des femmes vulnérables qui vendaient des fruits à Magara sur la route Bujumbura-Rumonge. Selon des sources sur place, la cause de cette interdiction est que ces femmes ont déroulé des pagnes en l'honneur d'Agathon Rwasa alors qu'elles n'ont jamais fait cela pour le Président de la République du Burundi.

II. 3. VIOLATION DU DROIT A L'EDUCATION

Politique en milieu scolaire en commune et province Ngozi

En date du 10 mai 2018, au Lycée communal de Mivo, zone Mivo, commune et province Ngozi, tous les élèves ont été contraints d'aller participer à la campagne référendaire organisée par le parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, les élèves étaient en plein cours de l'avant-dernière séance du jour lorsqu'ils ont été sortis des classes par le directeur Eric Sikubwabo, membre du parti CNDD-FDD, les obligeant de se rendre sur le terrain de Karombwe de la même zone où le meeting du parti CNDD-FDD allait se dérouler.

Politique en milieu scolaire en commune et province Makamba

En date du 7 mai 2018, des responsables du parti CNDD-FDD au niveau communal ont intimé l'ordre à tous les écoliers de la 6ème à la 9ème année et leurs enseignants de l'ECOFO Musanga, DCE Makamba de participer à la campagne référendaire du parti CNDD-FDD tenue sur la colline Musanga. Selon des sources sur place, toutes les activités ont été suspendues et tous les bancs pupitres desdites classes ont été acheminés sur le lieu de la campagne.

Politique en milieu scolaire en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 7 mai 2018, au Lycée communal Mwaro I, situé sur la colline Bisha, zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro, l'administrateur communal Bernardine Nduwimana et le représentant du parti CNDD-FDD dans cette commune ainsi que le chef de zone Makamba, Athanase Mpawenayo, tous en tenue du parti CNDD-FDD, ont réuni les élèves de cette école pour les sensibiliser à voter "OUI " au référendum constitutionnel. Ces administratifs ont dit aux élèves que ceux qui voteront " NON " au référendum de la constitution révisée auront choisi un mauvais sort.

III. AUTRES FAITS RAPPORTES

Des media suspendus à deux semaines du référendum

En date du 4 mai 2018, dans un communiqué de presse numéro 004/CNC/KR, le CNC a pris une décision de suspendre les radios BBC et VOA pour six mois à compter du 7 mai 2018 tandis que la RFI, Isanganiro et la CCIB FM ont reçu une « mise en garde ». La rubrique « Annonces et publicités » du journal « Le Renouveau du Burundi » a été suspendu pour une période de 3 mois à partir du 7 avril 2018.

Des contributions forcées en province Cankuzo

Une information parvenue à notre rédaction en date du 7 mai 2018 indique qu'avant et durant la période de propagande référendaire, le représentant provincial du parti CNDD-FDD, appuyé par des autorités administratives provinciales ont exigé des contributions par force aux habitants de cette province pour la propagande référendaire. Les montants exigés variaient de 5 000 fbu à 100 000 fbu selon le grade, fonction, catégorie ou revenu de chacun. Selon des sources sur place, des listes des fonctionnaires, du personnel des ONGs, des commerçants avaient été établies par des membres de la Ligue des femmes du CNDD-FDD, (Bakenyerarugamba) et des Imbonerakure, service par service, pour collecter les fonds. En date du 4 mai 2018, au service de santé, les directeurs des districts sanitaires contribuaient une somme de 100 000 fbu, le médecin provincial 80 000 fbu, les directeurs des hôpitaux 100 000 fbu, les titulaires des CDS et CPVV 50 000 fbu, le personnel soignant 10 000 fbu à 20 000 fbu, les chauffeurs, aides-soignants et veilleurs 5000 fbu. En date du 3 mai 2018, les enseignants qui n'avaient pas encore régularisé ces contributions ont été chassés des écoles pour revenir avec au moins 5 000 fbu, c'est le cas de l'ECOFO Cankuzo I. Selon les mêmes sources, les percepteurs circulaient avec des carnets.

IV. FAITS SECURITAIRES

Une grenade retrouvée dans un cabaret en commune Gatara, province Kayanza

En date du 1^{er} mai 2018, sur la colline Kibenga, commune Gatara, province Kayanza, une grenade dégoupillée a été trouvée dans un cabaret d'un prénommé Eric, représentant des Imbonerakure dans cette même commune. Les policiers sont arrivés sur les lieux avant qu'elle n'explose.

Un jeune Imbonerakure en possession d'arme à feu en province Cankuzo

En date du 10 mai 2018, le commissaire OPC1 Donatien Barandereka alias Gikoko, du commissariat de police de Cankuzo a été arrêté dans la ville de Ngozi. Selon des sources sur place, il est accusé d'avoir donné un fusil à un jeune Imbonerakure du nom de Cléophace Irankunda qui avait

principalement une mission de surveillance des intérêts de son grand frère, Général Gervais Ndirakobuca alias Ndakugarika à Cankuzo. Ce jeune Imbonerakure avait été arrêté à Masanganzira au rond-point Ngozi-Kirundo en possession de l'arme.

Une famille brutalisée en commune Buhinyuza, province Muyinga

En date du 3 mai 2018, dans le site des déplacés de Nyarunazi, commune Buhinyuza, province Muyinga, Anésie Nahayo et ses deux enfants Claudine Ndayisaba et Jeanette Nemeyimana ont été tabassées par un groupe de gens dont Gérard Sahabo, Aubin Mahindagu, Salvator Masabararengwa, Anastase Gasamagera et Sinumva dirigés par un enseignant Jean Claude Ndayikengurukiye. Selon des sources sur place, la mère a été conduite à l'hôpital de Muyinga. Selon les mêmes sources, cette famille est victime des propos de l'administrateur communal Pacifique Ndihokubwayo qui, pendant les réunions à la population, annonce toujours qu'il faut en finir avec les sorciers dans sa circonscription.

Refus de la propagande de la coalition "Amizero y'Abarundi" en commune Bukemba, province Rutana

En date du 9 mai 2018, au stade de Gihofi, sur la colline Gihofi, commune Bukemba, province Rutana, les activités de propagande de la coalition "Amizero y'Abarundi" représentée par Agathon Rwasa ont été perturbées et la coalition a été refusée à faire la propagande pour voter « NON » à la nouvelle constitution par le commissaire provincial de Rutana, Léonidas Ninganza alias facebook.

Confiscation du matériel du journaliste correspondant de VOA commune Busoni, province Kirundo

En date du 7 mai 2018, un agent du SNR a confisqué l'enregistreur de Jean Bosco Ndarurinze, journaliste correspondant de la Voix d'Amérique région Nord. C'était lors du meeting référendaire du parti CNDD-FDD à Nyarunazi, commune Busoni, province Kirundo. Selon des sources sur place, le responsable du SNR a par la suite intimé l'ordre à Jean Bosco Ndarurinze de vider les lieux.

Intimidation en zone Kigwena, commune et province Rumonge

En date du 12 mai 2018, sur la colline Karonda, zone Kigwena, commune et province Rumonge, les activités économiques du port de pêche de Karonda ont été perturbées par le chef de zone prénommé Frida. Selon des sources sur place, elle a exigé à chaque passant de montrer sa carte d'électeur avant de se rendre à ce port de pêche connu pour la vente du petit poisson, le ndagala. La raison est que dans cette localité beaucoup de cartes d'électeurs n'avaient pas été retirées jusqu'à cette date. Les individus concernés provenaient des villages voisins de Gatete, Busebwa, Mutambara, Buruhukiro, Kigutu et Gitsiro.

Du non-respect des règles de jeu démocratique en province Cankuzo

En date du 7 mai 2018, des militants du parti FNL aile d'Agathon Rwasa qui allaient participer au meeting de sensibilisation pour voter « NON » au référendum constitutionnel ont été bloqués dans les collines avoisinant le centre urbain de Cankuzo. Selon des sources sur place, le Gouverneur Désiré

Njiji a donné l'ordre aux transporteurs de ne pas déplacer les militants du parti FNL aile d'Agathon Rwasa des communes vers le chef-lieu de la province Cankuzo.

Cette même autorité de la province a empêché tous les motards de toute la province de déplacer Oscar Hatungimana, représentant provincial du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, résidant à Cendajuru, pour se rendre à Cankuzo où le meeting d'Agathon Rwasa allait avoir lieu. Selon les mêmes sources, des listes des gens ayant participé à cette mobilisation de voter « NON » au référendum organisé à Cankuzo par Agathon Rwasa, ont été confectionnées par des Imbonerakure dont Christophe Nyamiye, chef de zone Cankuzo et Leonard Rutumo.

Violences liées aux préparatifs du référendum constitutionnel en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 13 mai 2018, vers 17 heures, un cortège de l'Honorable Agathon Rwasa de la coalition « Amizero y'Abarundi », a été pris à parti par les jeunes Imbonerakure en zone et commune Buhiga alors qu'il venait de la ville de Karuzi et se rendait dans cette localité pour y tenir un meeting. Des Imbonerakure commandés par leur chef Nestor Bashingwanubusa et le chef de zone Buhiga, Phocas Sindaruhuka leur ont lancé des cailloux et des briques atteignant un taxi probox dont le pare-brise a été endommagé. En outre, des bagarres ont éclaté entre deux parties et l'un des Imbonerakure Anicet Citegetse a été tabassé et est hospitalisé à l'hôpital Buhiga.

Actes d'intimidation en commune Mabanda, province Makamba

En date du 11 mai 2018, des habitants du chef-lieu de la commune Mabanda, province Makamba ont été terrorisés par des jeunes du CNDD-FDD lors de la campagne référendaire du parti au pouvoir. Selon des sources sur place, des slogans hostiles à l'opposition ont été scandés par ces jeunes armés de gourdins. Des routes ont été bloquées toute la durée du meeting par ces jeunes alors que la police était présente sans réaction. Une source policière a confirmé les faits mais a indiqué que cela est de la compétence de la commission électorale de réguler des comportements des militants des partis politiques. Cette campagne provinciale du CNDD-FDD a été rehaussée par le secrétaire général du parti CNDD-FDD, Évariste Ndayishimiye.

Une campagne du parti FRODEBU perturbée en commune Rusaka, province Mwaro

En date 12 mai 2018, Donatien Bihumugani, représentant du parti Sahwanya Frodebu en commune Rusaka, province Mwaro a été arrêté vers 13 heures par le commissaire communal de police de Rusaka accompagné du responsable du SNR de cette même province. Selon des sources sur place, Donatien Bihumugani a été accusé de distribuer des dépliants sur lesquels était écrit "NON". Vers 14 heures de la même journée, il a été relâché parce qu'ils ont appris qu'il avait la permission de la part de l'administration communale pour la campagne référendaire du 13 mai 2018. Les militants ont mené la campagne référendaire dans la route parce l'administrateur n'avait pas accordé une place pour le meeting.

Intimidations par des jeunes Imbonerakure en commune et province Bururi

En date du 9 mai 2018, des jeunes Imbonerakure ont effectué une patrouille au chef-lieu de la province Bururi pour chercher où se trouvait la délégation de la coalition "Amizero y'Abarundi" venue pour la propagande du 10 mai 2018, pour les intimider. Selon des sources sur place, le président de cette coalition a dénoncé le comportement de ces jeunes Imbonerakure qui ont menacé et empêché certains militants de cette coalition qui voulaient se rendre au stade de Kabuye pour écouter le discours d'Agathon Rwasa.

Actes d'intimidation en commune Muhuta, province Rumonge

En date du 8 mai 2018, des militants du parti présidentiel étaient au chef-lieu de la commune Muhuta, province Rumonge pour faire la campagne du « OUI » en faveur du référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Selon des sources sur place, le député Léonidas Mukeshimana, élu dans la province de Rumonge, a pris la parole et a traité les partisans du « NON » comme des porte-malheurs. Les mêmes sources ajoutent que ce député a mis en garde les militants des partis d'oppositions faisant la campagne du « NON » qu'ils seront pourchassés jusque dans leur dernier retranchement.

Intimidations par des Imbonerakure en commune Gihogazi, province Karuzi

En date du 12 mai 2018, au chef-lieu de la commune Gihogazi, province Karuzi, des Imbonerakure commandés par leur chef communal prénommé Rénovat ont sillonné le centre de négoce de Gihogazi donnant un ultimatum aux motards que quiconque participera aux propagandes de la coalition "Amizero y'Abarundi" représentée par Agathon Rwasa ou transportera un membre de cette coalition, sera sévèrement corrigé et sa moto sera confisquée. Selon des sources sur place, cela a causé une panique à ces gens qui ne gagnent leur vie que grâce au transport.

Discours d'intimidations en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 13 mai 2018, lors de la campagne menée sur la colline Bisha, zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro, Athanase Mpawenayo, représentant communal du parti CNDD-FDD a informé la population qu'à partir du 15 mai 2018, la sécurité nocturne sera assurée par des Imbonerakure formés pour cette cause et partout dans le pays. Il a dit que celui qui sera attrapé en train de dire voter "NON" au référendum sera corrigé par ces Imbonerakure avant de le conduire à la police qui est proche.

Des ménages marqués avec du sang en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 8 mai 2018, le matin, sur la colline Nyamugari, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, cinq maisons dont les propriétaires sont Jean Ndayisaba, Isidore Bigirimana, Mireille, Alexis et Romuald, tous de la composante sociale Tutsi ont été retrouvées avec du sang versé dans les barzas sauf chez Mireille où le sang a été mis sur la clôture. Selon des sources sur place, les auteurs de cette intimidation n'ont pas été identifiés. La population de cette localité accuse les Imbonerakure qui font les rondes et patrouilles nocturnes tous les jours. Aucune enquête n'a été initiée bien que les familles concernées aient saisi les autorités administratives et policières.

Menace de mort en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 9 mai 2018, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, lors des propagandes organisées par le parti CNDD-FDD, le chef de zone Buhinyuza de la même commune Félix Nkerandanga a dit à la population que celui ou celle qui osera voter « NON » aura choisi le noir comme malédiction et sera immédiatement candidat à la mort qui pourra lui survenir même ce jour à son arrivée à la maison.

Paralysie des activités par des Imbonerakure en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 6 mai 2018, à partir de 7 heures du matin, au centre-ville de Karuzi, commune Buhiga, province Karuzi, des Imbonerakure de la zone Buhinyuza commandés par leur chef surnommé Mabosi accompagné du chef de zone Buhinyuza, Félix Rukerandanga ont sillonné des rues du centre-ville scandant des mots d'intimidation à tous les opposants au référendum constitutionnel et au pouvoir de Nkurunziza. Selon des sources sur place, ils ont fermé le marché central de Karuzi par force, certains marchands ont été tabassés, leurs paniers de produits renversés et leurs produits endommagés. Les mêmes sources indiquent que ces Imbonerakure forçaient toute la population à aller participer à la campagne organisée par le parti CNDD-FDD pour le vote du référendum constitutionnel qui allait se tenir au stade provincial de Karuzi. Les activités du marché central ont repris vers 15 heures après le meeting.

Explosion d'une grenade en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date du 13 mai 2018, en commune Bwambarangwe, zone et colline Buhoro, province Kirundo, vers 23 heures, le ménage de Pierre Ngerageze, âgé de 36 ans et sa femme Batamuriza Gaudence, âgée de 32 ans, 2^{ème} conseillère collinaire ont été victime d'une grenade jetée devant la porte arrière de leur maison. Selon des sources sur place, aucun dégât n'a été signalé. La police est vite intervenue et les enquêtes sont en cours.

Distribution des fusils en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 16 mai 2018, en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, vers 15 heures, aux enceintes de la zone Gatumba, s'est tenue une réunion organisée par Elysée Nindorera, responsable du parti CNDD-FDD en commune Mutimbuzi et Népomuscène Dusengumuremyi, chef des Imbonerakure dans cette commune. Selon des sources sur place, six personnes sur neuf invitées étaient présentes et le point à l'ordre du jour était de faire des rondes nocturnes avant, pendant et après le scrutin du référendum. Les participants ont présenté leurs inquiétudes que c'est impossible de faire des rondes nocturnes sans armes. Selon les mêmes sources, le responsable du parti CNDD-FDD et le chef des Imbonerakure ont pris une décision de distribuer des fusils et un surnommé Cokumpa, de la zone Gatumba a été nommé comme le chargé de suivi de ces armes.

Déjà disponibles au bureau de la zone Gatumba, les fusils ont été distribués après la réunion, dans la nuit du même jour, aux personnes suivantes : pour la zone Gatumba, le responsable du parti CNDD-

FDD sur la colline Gaharawe prénommé Jean; pour la zone Maramvya, le nommé Shimwe, résidant sur la colline 15^{ème} transversale Maramvya, à l'endroit appelé Darfour; pour la zone Rubirizi, le chef des Imbonerakure Népomuscène Dusengumuremyi, a reçu un fusil mais il en avait un autre et un prénommé Oscar, militaire natif de la zone Rubirizi qui travaille au service de renseignement à l'Etatmajor a également reçu un fusil à part celui du service et lorsque le militaire est au service, le fusil est utilisé par un prénommé Claude.

Une personne blessée par balle en commune Nyabihanga, province Mwaro

En date du 20 mai 2018, vers 20 heures, en commune Nyabihanga, province Mwaro, le Curé de la paroisse Nyabihanga, Ildephonse Sabokwigina a été attaqué dans son salon par une personne non encore identifiée. Selon des sources sur place, le présumé auteur l'a fusillé au niveau du ventre, du pied et du bras. La victime a été évacuée vers l'hôpital Kibumbu, puis transférée dans un des hôpitaux de Bujumbura.

V. ACTES D'INTIMIDATION

Discours de haine en commune Bugendana, province Gitega

En date du 2 mai 2018, le 1^{er} jour de la campagne du parti CNDD-FDD pour le «OUI» pour les élections du référendum constitutionnel, en commune Bugendana, province Gitega, Evariste Ndayishimiye, Secrétaire Général du parti CNDD-FDD s'est adressé à la foule en disant: «Les Belges, les Allemands, et d'autres colons qui veulent rester ici au Burundi, leur temps est terminé. Soyons sûrs, nous avons le pouvoir, on le gardera et nous sommes prêts à combattre les fauteurs de troubles d'où ils viennent. Notre président est un visionnaire permanent. Voter « OUI », c'est se débarrasser du dédain des étrangers, c'est en finir avec les régimes du passé et les accords qui n'ont plus de valeur»,

Dans son discours, le président Pierre Nkurunziza, a dit ceci : «Ne vous tracassez pas, appelez les militants à voter « OUI » au référendum constitutionnel, que chacun vote suivant les instructions qu'il a reçues. Celui qui fera barrage aux élections aura affaire avec Dieu ». La sécurité des cérémonies de lancement était particulièrement assurée par les jeunes Imbonerakure et appuyés par des forces de l'ordre.

Interdiction du meeting aux membres de la Coalition Amizero y'Abarundi en province Mwaro

En date du 6 mai 2018, des membres de la coalition « Amizero y'Abarundi » notamment le responsable du parti FNL aile d'Agathon Rwasa au niveau communal, se sont rendus dans la commune de Rusaka, province Mwaro pour sensibiliser la population à voter « NON » et la police les a empêchés de prononcer le discours de circonstance. Elle empêchait la population d'avoir accès au stade de Rusaka sur injonction de l'administrateur communal, Bernardine Nduwimana, membre du parti CNDD-FDD qui était elle-même présente à cet endroit.

Identification des membres de la coalition « Amizero y'Abarundi » en province Kirundo

En date du 3 mai 2018, des identifications pour les membres de la coalition « Amizero y'Abarundi » qui se rendaient à Kirundo pour accueillir Agathon Rwasa sur le stade Bushaza étaient en train d'être effectuées par des Imbonerakure et chefs des collines de toute la province. Ces derniers s'étaient

positionnés sur les routes menant au chef-lieu de la province Kirundo et notaient les noms de quiconque était suspecté d'aller participer au meeting de la coalition « Amizero y'Abarundi ».

Des habitants de la commune Muhuta, province Rumonge forcés de participer au meeting du CNDD-FDD

En date du 4 mai 2018, des habitants de la commune Muhuta, province Rumonge ont été obligés par des policiers de participer à un meeting référendaire du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ces policiers les mobilisaient à aller écouter le discours des représentants du parti au pouvoir qui les appelaient à voter le « OUI » pour la révision de la constitution. Les femmes qui vendent des fruits aux passagers se trouvant dans les bus de transports ont été interdites de vaquer à leurs activités et ont été forcées de participer à la campagne pour le « OUI ».

Intimidation en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 3 mai 2018, depuis 5 heures du matin, sur la colline, zone et commune Buhiga, plus de 300 Imbonerakure de certaines communes de la province Karuzi ont sillonné toutes les rues du centre-ville de Buhiga contournant plusieurs fois le marché central en scandant des slogans intimidant les opposants. Selon des sources sur place, ils disaient que tous les opposants seront dévorés par l'aigle qui est au pouvoir, que Nkurunziza a pris le pouvoir et ne le lâchera jamais, que ceux qui sont contre le référendum pour la nouvelle constitution doivent mourir ou prendre le chemin d'exil comme Niyombare et ses amis. Selon les mêmes sources, le devant était pris par des Imbonerakure de la commune Gitaramuka commandés par Angélique Mukeshimana, directeur de l'ECOFO Ruhata et cette course a commencé à 5 heures du matin pour se terminer à 10 heures. C'était lors de la campagne organisée par le parti CNDD-FDD pour l'ouverture de propagande pour le référendum constitutionnel. Les cérémonies étaient rehaussées par Pascal Nyabenda, président de l'Assemblée nationale et Joseph Butore, 2^{eme} vice-président de la République du Burundi.

Intimidation lors du scrutin en commune Kiganda, province Muramyya

En date du 17 mai 2018, Concilie Nibigira, ancienne présidente du parti UPRONA aile d'Abel Gashatsi est allée voter sur sa colline natale de Gahweza, commune Kiganda, province Muramvya. Selon des sources sur place, elle s'est adressée à la population en disant que ceux qui voteront « NON » ne bénéficieront d'aucune aide.

Intimidation en commune Rango, province Kayanza

En date du 17 mai 2018, sur les collines Rama, Nyabibuye, Butanyerera, Gitibu, Rango, Nyarusange, Gipfuvya et Karama, en commune Rango, des Imbonerakure en T-shirt du parti au pouvoir, ont mis en garde la population que celui qui ne votera pas « OUI » sera chassé du pays vers le Rwanda. Selon des sources sur place, au site des déplacés de Gasenyi, des Imbonerakure en uniforme du parti au pouvoir, dirigés par Philbert Bigirimana et Joachim ont chanté en disant aux gens de préparer leurs affaires et de partir pour le camp des réfugiés de Mahama au Rwanda car le parti CNDD-FDD a vaincu.

Irrégularités pendant les élections en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 17 mai 2018, en commune Rusaka, province Mwaro, des jeunes affiliés au parti au pouvoir ne rentraient pas directement après avoir voté. Ils sensibilisaient les nouveaux arrivants sur le lieu de vote pour leur rappeler les consignes de vote et cela en présence des forces de l'ordre. Certains membres du parti CNDD-FDD dont le président de ce parti en commune Rusaka, Athanase Mpawenayo, votaient pour d'autres personnes sans qu'ils présentent des procurations et présentaient leurs cartes d'électeur seulement.

Explosion d'une grenade en commune et province Bururi

En date du 16 mai 2018, pendant la nuit, une grenade a été lancée par des gens non identifiés, tout près du bureau de vote de Muyange, zone Munini, commune Bururi. Selon des policiers qui montaient la garde, les auteurs restent inconnus et aucun dégât n'a été signalé.

Distribution des cartes d'électeur aux chefs des zones en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Les habitants de la commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, ne sont pas tous allés retirer leurs cartes d'électeur. En date du 16 mai 2018, les cartes restant ont été distribuées aux chefs de zone Gatumba et Rukaramu par le président de la CECI Mutimbuzi, Damascène Dusengumuremyi. Selon des sources sur place, ces deux chefs de zone ont reçu plus de 3000 cartes et d'autres ont été distribués aux chefs de zone Maramvya et Rubirizi. Le prénommé Népomuscène, chef des Imbonerakure en commune Mutimbuzi était chargé de transporter ces cartes à ces chefs des zones.

Vote influencé par certains membres de bureaux de vote et mandataires du CNDD-FDD en province Makamba

En date du 17 mai 2018, en province Makamba, l'absence des observateurs indépendants a donné accès à la plupart de membres des bureaux de vote et mandataires du CNDD-FDD présents à influencer le vote. En commune Makamba, au bureau de vote de l'ECOFO Siza, le président du bureau en même temps directeur de cette école influençait les votants jusqu'à les rencontrer dans les isoloirs les interpellant de voter "OUI". Il était appuyé par des mandataires du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, il le faisait pour les élèves et les personnes âgées. Celui qui osait lui interdire de les poursuivre dans l'isoloir était intimidé. Cela a été observé aussi au bureau de vote du Lycée communal Saint-Pierre Claver de Makamba. Un mandataire du CNDD-FDD accueillait des votants avant qu'ils franchissent la limite des rangs.

Des électeurs obligés de voter « OUI » en communes Nyanza-Lac et Kibago, province Makamba

En date du 17 mai 2018, en commune Nyanza-Lac, au bureau de vote de la colline Mugerama, Japhet Nyamayingwe, secrétaire du parti CNDD-FDD sur cette colline a obligé les électeurs alignés de voter "OUI". Selon des sources sur place, le même scénario s'est passé en commune Kibago où des Imbonerakure sur toutes les collines dont un nommé Gasongo, un des représentants de la jeunesse du CNDD-FDD est allé jusqu'à obliger les Imbonerakure de monter des barrières pour contrôler tout passant s'il avait déjà voté.

Des membres de la coalition « Amizero y'Abarundi » intimidés en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 17 mai 2018, en commune Kayogoro, province Makamba, des mandataires de la coalition « Amizero y'Abarundi » ont été intimidés. Selon des sources sur place, au centre de vote Gasana, Dieudonné Kwizera de cette coalition a été intimidé par des Imbonerakure en lui disant que "tu seras responsable de toutes les voix contre". Au chef-lieu de la zone Mugeni, le chef de zone, Elias Nzeyimana a intimidé un prénommé Égide, mandataire de la coalition « Amizero y'Abarundi » qu'il en payera les conséquences. Selon les mêmes sources, sur les collines Kiderege, Mvugo, Rimbo, Rubindi, tous les mandataires de la coalition « Amizero y'Abarundi » ont été chassés des bureaux de vote à partir de 15 heures par des jeunes Imbonerakure.

Soixante-douze mandataires de la coalition « Amizero y'Abarundi » chassés des bureaux de vote en province Rumonge

En date du 17 mai 2018, soixante-douze mandataires de la coalition « Amizero y'Aburundi » ont été tous chassés par des présidents des bureaux de vote. Selon des sources sur place, ils se trouvaient aux bureaux de vote de Kiboze, Gahondo de la zone Minago, Kagongo, Gatwe en zone Kizuka, Gatete bureau 1 et 4, Buruhukiro, Busebwa, Nkayamba et à l'EP Rumonge IV au centre urbain de Rumonge. Les mandataires de la coalition « Amizero y'Abarundi » qui se trouvaient aussi aux bureaux de vote 4 et 5 de la zone Mudende en commune Buyengero, Kirasa et Gatwenzi en commune Muhuta ont été expulsés par des présidents des bureaux de vote. Dans la commune Bugarama, ceux qui se trouvaient aux bureaux de vote de Magara 1, Burangwa, Cashi et Mugendo ont été priés de vider les lieux par les jeunes Imbonerakure et les présidents des bureaux de vote.

Menaces aux membres de la coalition « Amizero y'Abarundi » en province Cankuzo

En date du 17 mai 2018, en province Cankuzo, les mandataires de la coalition « Amizero y'Abarundi » ont été fortement menacés puis chassés des bureaux de vote par les Imbonerakure, selon Daniel Buhamagaye, représentant provincial adjoint de cette coalition. Les mandataires des collines Nyabisindu, Muyaga, Nyamusenga et ceux de l'ECOFO Gitibu de la colline Gatungurwe, zone et commune Cankuzo ont été chassés à coups de bâtons. A l'ECOFO Nyabisindu, Claude, directeur de cette école, en même temps Imbonerakure a été pointé du doigt qu'il était à la tête de ces actes.

Intimidation en commune et province Cankuzo

En date du 17 mai 2018, le matin, le responsable du SNR à Cankuzo, Bonaventure Niyonkuru accompagné de ses policiers, a foncé dans les ménages de certains leaders des partis politiques d'opposition pour les intimider en leur disant de lui montrer les personnes en situation irrégulière qu'ils auraient logées la veille, mais il n'a trouvé personne. Alain Gérard, un des représentants de la coalition « Amizero y'Abarundi » a été visé par ces actes de fouilles à son domicile, de même qu'un certain Bosco Ntiruyorwa, tous du quartier Ndava du centre urbain de Cankuzo.

Irrégularités des élections en commune et province Gitega

En date du 17 mai 2018, au bureau de vote du quartier Yoba, en commune et province Gitega, les membres du parti CNDD-FDD dont un certain Ruvugusi sensibilisaient les gens alignés à voter « OUI » au scrutin référendaire.

Irrégularités des élections en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 17 mai 2018, au bureau de vote du Lycée technique Don de Dieu de la zone urbaine de Cibitoke 14^{ème} avenue, commune Ntahangwa, Bujumbura Marie, un agent de la CECI surnommé Gentil montrait en plein air la case du « OUI » aux électeurs qui ne savent pas lire en leur disant qu'il faut que l'encre ou la parafe soit dans cette case. Selon des sources sur place, aidé par des Imbonerakure, il accompagnait les électeurs jusque dans l'isoloir.

Intimidation aux électeurs en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 17 mai 2018, en commune Gihanga, province Bubanza, des Imbonerakure s'étaient positionnés sur les rues menant aux bureaux de vote, armés de gourdins et de matraques, disant aux électeurs que celui qui votera « NON » aura affaire à eux. Au bureau de vote de Rumotomoto de la même commune, des Imbonerakure sensibilisaient aux gens qui étaient sur les files à voter « OUI ». Les mandataires du CNDD-FDD entraient dans l'isoloir pour voir ce que les gens étaient en train de voter, et votaient à la place des vieilles dames qui semblaient ne pas comprendre le processus.

Une personne malmenée en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 17 mai 2018, Didier Kwizera, mandataire de la coalition "Amizero y'Abarundi" a été convoqué par Didier Nzeyimana et Elias Ntakirutimana respectivement chef de zone Mugeni et secrétaire du CNDD-FDD dans la même zone. Didier Kwizera avait été intimidé par ce même administratif le jour du scrutin. Il a été secouru par le député Rénovat Ndikumwami, un des élus de cette coalition "Amizero y'Abarundi" qui se trouve à Bujumbura.

Une personne menacée de mort en commune Busoni, province Kirundo

Une information parvenue en notre rédaction en date 20 mai 2018 indique que Joel Miburo, un des représentants de la coalition « Amizero y'abarundi » sur la colline Sigu, zone Nyagisozi, commune Busoni, province Kirundo, ne dort plus dans sa maison suite aux intimidations. Selon des sources sur place, des Imbonerakure de la même colline dirigés par le titulaire du CDS Sigu Thomas Bukuru, membre influent du parti CNDD-FDD, le cherchent jour et nuit pour le tuer. Selon les mêmes sources sur place, il est accusé d'avoir donné de l'argent pour sensibiliser les gens à voter « NON » aux élections du référendum du 17 mai 2018.

VI. CONCLUSION

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations ainsi que des irrégularités liées au processus électoral du référendum constitutionnel sont enregistrés dans différents coins du pays.

Des cas de tuerie, d'enlèvement, de torture, d'arrestation arbitraire et illégale ciblés à l'endroit des opposants politiques en compétition et en particulier ceux de la coalition « Amizero y'Abarundi » sont rapportés.

Des actes d'intimidation, des discours d'incitation à la haine, des irrégularités électorales liées au référendum constitutionnel ont constitué une menace à la population.

Des jeunes de la milice Imbonerakure, des administratifs, des policiers, des agents du SNR et des cadres du parti CNDD-FDD ont été les auteurs présumés des violations et irrégularités observées.

La Ligue Iteka s'insurge contre la complicité des institutions étatiques dans différentes violences et irrégularités observées au cours de la période électorale du référendum constitutionnel.